cher est tombé sur un bec de gaz, puis sur les fins placés au-dessous, et le feu s'est répandu comme un éclair dans tout l'atelier.

Les pertes s'élèvent approximativement à 4,000 fr.; bâtiment et matériel à 3,000 environ.

Ces pertes sont couvertes par plusieurs Compagnies d'assurances.

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 20 janvier 1880, a jugé les affaires suivantes :

1° Deurepaert, insoumission, condamné à 6 jours de prison ;

2° Bénier, soldat au 16e dragons, désertion à l'intérieur, avec emport d'effets, condamné à 3 ans de prison ;

3° Vendrin, soldat au 16e dragons, refus d'obéissance, condamné à un an de prison.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Le concert de Bienfaisance organisé par les *Amis-Réunis*, a obtenu tout le succès qu'on était en droit d'attendre d'une pareille œuvre. Les auditeurs affluaient et les exécutants se sont surpassés.

Les quatre morceaux d'orchestre joués par les *Amis-Réunis*, l'ont été si artistiquement que la Critique doit se taire. Tous les effets d'instruments et toutes les difficultés harmoniques se trouvaient rassemblées dans ce programme des mieux choisis. A part quelques mesures confuses dans l'entrée de la *Mosaïque sur Guillaume Tell*, l'ensemble a été irréprochable. Jamais jusqu'à présent, les *Amis-Réunis* n'avaient donné d'audition si complètement réussie. Félicitons en passant, M. Louis Montagne, de l'arrangement de la *Mosaïque*; il a fait preuve d'un grand talent de compréhension musicale dans cette œuvre, dont les accords harmoniques sont superbement groupés.

La clarinette de M. Louis Billet et le saxophone de M. Gaubert sont des instruments enchantés et enchanteurs dans les mains de ses deux musiciens. On a beaucoup remarqué avec quel *coulé*, quelle netteté et quelle limpidité, M. Billet a rendu son thème. Ses gammes en *écho* ont surtout forcé les applaudissements ; c'était le plus gracieux et le plus attrayant tour de force. M. Gaubert a fait des fioritures sur le *Carnaval de Venise*. Il manie son saxophone avec un rare bonheur ; et avec un rare bonheur aussi, il a rendu ce que le public aime et comprend le mieux dans ces sortes d'auditions, les vocalises, les roulades et les gammes montantes et descendantes.

Les chanteurs ont été bons. Charmante voix que celle de M. Dccondé, pleine de sympathie, nuançant comme un ténor de profession. Sa *Mélodie* de la seconde partie était faite pour charmer l'auditoire ; gràcieuse elle-même, elle a été dite avec plus de grâce encore. M. Podvin a une excellente voix de baryton ; s'il n'a pas les qualités du précédent, il en a d'autres de premier ordre, ampleur, pénétration, force. Son deuxième morceau, *le Pardon de Ploermel*, a été mieux chanté que le premier; il était pourtant plus difficile. Ce second morceau a été un triomphe.

Quand le piano se met de la partie, il devrait choisir la place. Il lui faut une acoustique spéciale, acoustique que n'a pas la salle du patronage St-Christophe. En outre, les pianistes cherchent toujours des morceaux incompréhensibles pour le public ordinaire. Une *valse*, de Metra, une *nocturne* ou une *polka* de Chopin, eussent soulevées l'auditoire devant le talent incontestable de M. Léon Aerts, tandis que les trois morceaux qu'il a exécutés ont laissé le public assez froid. La *Rhapsodie Hongroise* est de toute beauté, Liszt y a groupé des motifs originaux fort intéressants, mais ça ne met pas le feu aux poudres, parce que c'est de la science. Nous félicitons, en toute sécurité, M. Léon Aerts de son habileté de pianiste, qui est grande, et qui doit avoir des effets merveilleux dans un local approprié. Sa composition, *Badinage*, est du meilleur goût, et dénote en lui, une connaissance approfondie de la musique.

Nous avons retrouvé ensemble, nos deux intéressantes sociétés chorales, pleines d'ardeur et de courage. Le succès a été bon prince et ne leur a pas fait défaut. *La Branche d'Amandier*, chœur simple, gracieux, léger, écrit dans un des meilleurs moments de Soubre, le Laurent de Rillé belge, a été exécutée brillamment; la partie ténor est fort bonne, dans l'*Avenir*. C'est la partie basse qui l'emporte dans l'*Espérance*; il a été facile de le constater dans les *Chants Lyriques*, cette belle œuvre chorale où la douceur le dispute à la gravité. Les deux sociétés ont fait des prodiges de valeur. Toute la gloire en revient aux deux chefs MM. Mager et de Try, qui ont dû trouver dans les applaudissements prodigués à leurs cohortes chorales, autant de félicitations pour eux.

Nous ne ferons pas de phrases à propos du chœur des *Soldats* dans le *Faust* de Gounod. C'est une page d'enthousiasme, laquelle lue par un aussi nombreux groupe de chanteurs accompagnés de cuivres, devait produire le plus grandiose effet. C'est ce qui a eu lieu.

L'œuvre de Bienfaisance entreprise par les *Amis Réunis* a atteint, non-seulement le but charitable qu'ils se proposaient, mais encore un autre but, enviable pour une société harmonique, celui d'avoir donné, du même coup, une magnifique séance de grande et bonne musique. G. B.

La quête faite pour les Pauvres, dans le cours du concert des *Amis-Réunis*, par plusieurs membres des sociétés chorales exécutantes, a produit 164 fr. 30.

On nous dit que la recette du concert s'est élevée à plus de 2,000 francs.

— Dunkerque. — *Mouvement du port pendant l'année 1879.* — Pendant l'année 1879, il est entré dans le port de Dunkerque 3,018 navires jaugeant ensemble 833,470 tonneaux, sous les divers pavillons suivants :

Allemand 138, Américain 13, Anglais 1,308, Autrichiens 19, Belge 20, Danois 58, Espagnol 9, Français 1,308, Grec 3, Hollandais 48, Italien 31, Norvégien 122, Russe 50, Suédois 58.

Pendant la même période, il est sorti de notre port 3,039 navires jaugeant 837,145 tonneaux dont :

135 Allemands, 15 Américains, 1,333 Anglais, 18 Autrichiens, 18 Belges, 57 Danois, 11 Espagnols, 1,139 Français, 4 Grecs, 46 Hollandais, 28 Italiens, 117 Norvégiens, 55 Russes, 63 Suédois.

Le mouvement total de 1879 (*entrées et sorties réunies*) est de 6,057 navires jaugeant 1,670,615 tonneaux, et celui de l'année 1878 a été de 5,950 navires jaugeant 1,510,199 tonneaux.

Différence en faveur de 1879 : 107 navires jaugeant 160,416 tonneaux.

— Avesnes. — Un jeune soldat appartenant à la 2e compagnie du 3e bataillon du 84e de ligne, en garnison à Avesnes, nommé Marie Ferdinand, âgé de 21 ans, né à Vanneroc (Eure), s'est donné la mort, samedi soir, en se jetant dans le puits du sieur Mercier, Hubert, journalier à Flaumont-Waudrechies.

Les épaulettes et le shako de ce malheureux jeune homme, déposés sur le bord du puits, ont fait découvrir le cadavre.

Marie sorti du quartier samedi vers six heures du soir a été vu, entre neuf et dix heures du soir, par plusieurs habitants se dirigeant à pas lents et indécis vers le puits dans lequel son cadavre a été retrouvé.

## Etat-Civil de Roubaix.

— Déclarations de naissances du 20 janvier — Charles Vanmaercke, rue du Nouveau-Monde, 6. — Julie Masseus, route de Wattrelos, cour Loridant, 12. — Maria Deraedt, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 1. — Pierre Declercq rue Beaurewaert, cour Tonneau, 4. — Victor Matthys, rue de Lille, cour Bonte, 6.—Blanche Debruyne, rue de la Vigne, maison Delattre— Alice Lagache, rue du sentier, fort Lefebvre, 14. — Alfred Smitz, rue de l'Alma, fort Wattel, 36. — Cyrille et Juliette Leclercq, jumeaux rue Stéphenson, cour veuve Duhamel, 129. — Jean-Baptiste Deleporte, aux 3 Ponts, maison Watteau, 149. — Victor Gardé, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 27.

Déclarations de décès du 20 janvier. — Pauline Lefebvre, 1 mois, au Petit-Beaumont, maison Jonville. — Louis Delecœullerie, 9 mois, rue Sébastopol, cour Cliqué, 2. — Jean-Baptiste Puche, 1 mois, rue des fossés. — Frédéric Corneille, 44 ans, tisserand, rue de la Lys, 24. — Emilie Dehaene, 5 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, 42. — Sidonie Bourla, 67 ans, rentière, Grande-Rue, 31.

Mariage du 20 janvier. — Georges Masurel, 21 ans, sans profession, et Elise Leclercq, 19 ans, sans profession.

Publications de mariages du 19 janvier. — Charles Lambert, 24 ans, chaudronnier, et Hyacinthe Liénard, 26 ans, bobineuse. — Gustave Verstraete, 21 ans, peigneur, et Augustine Grard, 24 ans, soigneuse. — Victor Bauet, 46 ans, représentant de commerce, et Clara Hazebrouck, 33 ans, sans profession. — Jean Leyman, 38 ans, terrassier, et et Elisabeth Pintens, 66 ans, lessiveuse. — Théophile Vandemoortele, 27 ans, tisserand, et Marie Penson, 23 ans, servante. — Constantin D'Absolon 32 ans, corroyeur, et Reine Claus, 33 ans, soigneuse. — Victor Pommelaere, 40 ans, tisserand, et Marie Delos, 26 ans, lessiveuse. — Louis Chatelain, 39 ans, tisserand, et Clémence Dépreux, 24 ans, ourdisseuse. — Henri Duthoys, 28 ans, perruquier, et Céline Cattoire, 21 ans, journalière. — Henri Gadenne, 31 ans, tisserand, et Maria Wallez, 28 ans, soigneuse. Henri Olivier, 2? ans, débourreur, et Clémence Desrumaux, 24 ans, peigneuse. — César Delbroucq, 30 ans, tisserand, et Pauline Florin, 21 ans, marchande de lait. — Henri Declerck, 25 ans, tisserand, et Justine Martin, 26 ans, journalière. — Pierre Debeer, 25 ans, surveillant, et Françoise Merckx, 22 ans, tisserande. — César Bulcourt, 49 ans, commissionnaire public, et Augustine Carbon, 38 ans, ménagère. — Jean Preux, 26 ans, tisserand, et Louise Preux, 20 ans, soigneuse. — Alexandre Loucheur, 30 ans, tisserand, et Philomène Lesavre, 27 ans, ourdisseuse. — Félix Bal, 25 ans, charcutier, et Elisa Loucheur, 22 ans, tisserande. — Clément Castel, tisserand, et Aline Priau, sans profession. — Auguste Cœgman, 27 ans, peigneur, et Valérie Dejonghe, 29 ans, peigneuse. — Ferdinand Delattre, 46 ans, tisserand, et Flore Deiabry, 40 ans, cuisinière. — Ernest Waetjens, 28 ans, maître sellier, et Célinie Delsaux, 24 ans, sans profession. — Henri Nydooghe, 31 ans, garçon brasseur, et Pauline Decarte, 35 ans, sans profession. — Louis Leturgez, 30 ans marchand colporteur, et Odyle Debetencourt, 30 ans, marchande colporteuse. — Cyrille Plamont, marchand boucher, et Marie Noguez, propriétaire des bains froids du quai d'Orsay.

## État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 20 janvier. — Germaine Desrousseaux, rue du Château.

Déclarations de décès du 20 janvier. — Célestine Fortez, 70 ans et 7 mois, veuve de Jean Cras, rue Jean Legrand. — Adèle Hazebrouck, 63 ans, veuve de Jean Grisagelle, rue du Tilleul. — Henri Denorme, 38 ans et 5 mois, époux de Marie Belin, Rue de la Chapellerie, 12. — Pierre Saint Venant, 77 ans et 6 mois, époux de Julie Prouvost, Petites Sœurs des pauvres. — Emile Rancelot, 8 mois et 15 jours, rue Houchart.

### Caisse d'épargne de Roubaix

*Bulletin de la séance du 18 janvier 1880.*

Sommes versées par 679 déposants, dont 177 nouveaux. . . . 19,558 fr. 00

93 demandes en remboursement . . . . . . 14,206 fr. 81

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.

# FAITS DIVERS

### LA LOIRE A SAUMUR

—On écrit de Saumur :

« La situation est toujours la même à Saumur. Pour bien apprécier ce qui existe, il faut connaître la disposition de la Loire.

» Vis-à-vis Saumur, le fleuve est divisé en deux larges bras par une île habitée, faisant partie de la ville et reliée aux deux rives par deux beaux ponts ; cette île se prolonge en amont à environ 1 kilomètre. Sur la rive droite, une longue bande d'alluvions sépare la levée du bras ordinaire et s'étend jusqu'à Villebernier, environ 4 kilomètres. Sur la rive gauche, côté de la ville, le cours du bras d'eau suit le coteau pendant 1,500 mètres. A ce point commence une bande d'alluvion appuyée à la route et qui s'étend jusqu'auprès de Souzay, environ 6 kilomètres. Dans ce parcours, la grande île de Sauzay divise encore la Loire en deux bras.

» C'est à la tête de cette île que les glaces de la partie supérieure de la Loire et de la Vienne se sont arrêtées et amoncelées de manière à former un énorme barrage où les sables se sont accumulés en même temps.

» Un peu en amont de Sauzay, par conséquent de la tête de l'île de ce nom et des alluvions, la Vienne vient mêler ses eaux à celles de la Loire en tendant à suivre la rive gauche. La différence de température ayant commencé à entamer les glaces le long de cette rive, il a été facile, en brisant quelques glaces, de procurer une issue aux eaux dans la partie basse de l'alluvion de Souzay, laquelle est devenue une île véritable ; la majeure partie des eaux courantes passent aujourd'hui par ce nouveau bras qui pourra persister si on ne parvient pas à en barrer l'entrée après la fonte des glaces.

» On se demande ce qui arriverait en cas de crue, si ce barrage de glace résistait ; il est certain que par l'élévation des eaux il pourrait occasionner une inondation sur les rives en amont. On pourrait craindre aussi que les ponts de Saumur soient obstrués. Quelques semaines de température douce, sans grande crue, feraient plus que tous les efforts humains.

» Tous les trains qui arrivent de Saumur amènent le maximum de dynamite que les règlements permettent de faire voyager à la fois. Il doit en venir ainsi 1,500 kilogrammes ; les premiers envois sont dirigés sur Souzay.

» Un sondage fait dans le chenal que la Loire s'est creusé vis-à-vis Beaulieu, au milieu des prairies, a donné huit mètres de profondeur. Dans l'île du Saule, en cherchant à reprendre l'ancienne boire du Chapeau, la Loire a emporté un hectare et demi environ de terrain ; c'est une véritable perte pour les propriétaires de ces prairies.

» Les lignes de chemins de fer d'Orléans et de la Vendée amènent chaque jour un grand nombre de voyageurs à Saumur.

« Quantité de voitures et de piétons circulent sur les deux rives de la Loire, jusqu'à Gaure et jusqu'à Montsoreau, pour contempler notre glacier et se rendre compte des travaux inouïs qu'entreprennent pontonniers, artificiers et hommes du génie militaire, pour atténuer les effets de la débâcle.

« Ce n'est plus seulement des départements limitrophes que l'on accourt, c'est de la France entière, des points les plus extrêmes. Toute une famille anglaise est arrivée de Nice. Les postillons et cochers sont sur les dents, et les hôtels, toujours remplis, voient les voyageurs se renouveler sans cesse.

«Tous ces étrangers reviennent vivement impressionnés et effrayés des conséquences imprévues qu'un tel amas de glaces peut avoir pour notre région. Bien des septuagénaires même ont bravé l'intempérie des saisons pour le contempler, et ils déclarent qu'ils n'ont jamais rien vu de si effrayant.

« Les riverains de la levée de la Loire, peu rassurés par ce qui se passe, s'empressent de quitter leurs demeures et de se mettre en sûreté. »

La *France* reçoit la dépêche suivante :

« Saumur, 20 janvier.

« Les pontonniers, renforcés par des fantassins, ont établi un chenal sur toute la longueur de la mer de glace.

» Tous leurs bateaux vont être amenés ici, pour le cas où l'on aurait besoin de leur secours.

» Le préfet d'Angers et son secrétaire général sont arrivés pour recevoir M. Varroy, ministre des travaux publics.

» Il n'est point question comme l'ont dit plusieurs journaux, de détourner la Loire et de lui faire suivre le lit de l'Authion, ce qui causerait une inondation dans la riche vallée de Beaufort.»

On nous télégraphie la dépêche suivante:

Saumur, 20 janvier, 7 h. 30 s.

M. Varroy, ministre des travaux publics, est arrivé cette nuit. Il s'est rendu ce matin sur le glacier pour se rendre compte de la situation et voir ce qui avait été fait. Il a trouvé la situation très-grave.

Il a annoncé qu'il mettrait à la disposition des Ingénieurs tous les moyens d'action nécessaires pour frayer un passage au milieu de la banquise.

Sur la rive droite de la Loire des officiers vont être envoyés avec quatre compagnies de pontonniers, deux nouvelles compagnies de génie arrivées de Versailles, et toute la troupe d'infanterie nécessaire.

Le ministre, accompagné par M. Brugère, aide-de-camp du Président de la République ; de M. Rousseau, ingénieur en chef du service de la navigation ; de M. Cherpy, inspecteur général des ponts et chaussées ; M. Sainjon, ingénieur du service de la Loire, et des autorités civiles du département, est reparti pour Paris à 2 heures par un train spécial.

La Loire charrie de nouveau.

— On lit dans l'*Union* :

« S. Exc. le Nonce est venu, de la part de Sa Sainteté, complimenter M. Ferdinand Riant des paroles qu'il a prononcées au Conseil municipal de Paris, le 23 décembre dernier, et lui apporter les condoléances du Saint-Père pour la perte de sa fille unique.

» Le Nonce était, en outre, chargé de remettre à M. Ferdinand Riant un très beau camée, portrait de Léon XIII, en témoignage des sentiments de Sa Sainteté.

» Monsieur le Comte de Chambord avait, il y a quelques jours, fait écrire à M. Riant pour lui exprimer aussi ses compliments et ses condoléances. »

— Hier mardi, 20 janvier, à 10 heures du matin, il a été procédé en séance publique, au Palais de l'Industrie au 33e tirage définitif des obligations à rembourser pour l'emprunt municipal de 1871. A ce tirage il a été extrait de la roue 1,460 numéros, dont les 13 premiers ont droit, d'après leur ordre de sortie, aux primes suivantes : Les numéros 28,312 a 100,000 francs; 482,448 a 50,000 fr.; 457,697 a 50,000 fr.; 894,594 a 10,000 fr.; 1,028,180 a 10,000 fr.; 442,002 a 10,000 fr.; 1,069,439 a 10,000 fr.; 1,102,114 a 10,000 fr.; 7,521 a 10,000 338,214 a 10,000 fr.; 1,166,485 a 10,000 fr.; 207,620 a 10,000 fr.; 1,134,652 a 10,000 francs.

— On mande d'Orléans : Le corps de bâtiment situé au centre d'Orléans et contenant les magasins de réserve d'équipement et d'habillement de l'artillerie dans la caserne de l'Etape a brûlé cette nuit. A l'heure actuelle les pompes fonctionnent encore sur la carcasse du bâtiment qui était très vaste. On pense que le feu, qui s'est déclaré dans les combles, a été communiqué par un poêle trop chauffé, les secours n'ont pu être organisés que lentement et un froid de onze degrés congelait l'eau dans les tuyaux des pompes. Le peloton hors rang de l'artillerie et l'escorte de dragons du général en chef étaient casernés dans cette partie de la caserne, qui se composait d'un vieil édifice dans lequel le feu s'est propagé avec une effrayante rapidité. Tous ont pu s'échapper en temps utile. — Dans la cour de la caserne, nous voyons quelques amas de pantalons et de tuniques : ce sont les seuls débris arrachés aux flammes; aucun incident de personnes à déplorer. Les pertes sont évaluées à plusieurs centaines de mille francs.

—Une scène de sauvagerie épouvantable vient d'ensanglanter le petit village de Canac.

A la suite d'une rixe entre les nommés Lacroix et Delbès, qui s'étaient enivrés dans le même cabaret, Delbès éventra son camarade d'un coup de couteau. Pris d'une folle rage à la vue du sang, le meurtrier plongea ses mains dans les entrailles fumantes de sa victime et les lui arracha. Ensuite, il sauta à pieds joints sur le cadavre.

Les spectateurs de ce drame, terrifiés, n'eurent pas le courage de s'opposer à l'assassinat et laissèrent s'enfuir Delbès ; mais les gendarmes ont fini par le retrouver, caché dans les bois de Saint-Beauzecy.

— On lit dans le *Globe*, de Londres, du 16 janvier :

« Un accident fatal a eu lieu hier soir sur la ligne du chemin de fer du Lancashire et Yorkshire à la voie de garage du pont de Platt, Entre Ormskirk et l'embranchement de Burscough. L'express de Fleetwood, qui part de Liverpool à six heures trente minutes du soir, quittait Ormskirk à l'heure réglementaire; mais parvenu au point indiqué plus haut, il tamponna violemment un train venant de Burscough et se rendant à Ormskirk, lequel se trouvait sur la voie qu'il ne devait pas tenir. Le mécanicien, le chauffeur et le chef du train de Burscough furent tués, et les blessures du chauffeur du train de Liverpool et de quelques-uns des voyageurs qui s'y trouvaient sont si graves qu'on désespère de les sauver.

» Un télégramme de Southport du 16 au matin dit que l'accident est plus sérieux qu'on ne l'avait dit d'abord. Outre le conducteur, le chauffeur et le chef de train qui ont été tués, le chauffeur de l'express de Liverpool a été tué aussi, et trois voyageurs sont morts à l'hôpital de Preston, où ils avaient été tranportés après la rencontre. Il y a environ trente blessés, et l'on s'attend à d'autres décès.

» Le correspondant du *Globe* à Preston lui télégraphie les détails complémentaires suivants :

» Treize blessés ont été transportés à l'hôpital de Preston par un train spécial le 15 au soir à dix heures. Ils ont été soignés aussitôt par sept médecins appelés en toute hâte. »

# NOUVELLES DU MATIN

### L'AMNISTIE

Paris, 20 janvier, soir.

On assure maintenant que la proposition relative à l'amnistie ne sera déposé que jeudi prochain.

### REUNION DE LA DROITE

On assure aussi que dans la réunion tenue, hier, par la droite du Sénat, on a formé le projet de constituer un comité-directeur de droit dans lequel entreraient deux délégués du groupe de droite, deux des groupes bonapartistes.

On a proposé d'attribuer six délégués du groupe du centre droit qui comprend approximativement 80 membres.

### RÉUNION SÉNATORIALE

Les trois groupes de gauche du Sénat se sont réunis aujourd'hui, et ont approuvés à l'unanimité la candidature de M. Broca en remplacement de M. de Montalivet.

Il a été aussi décidé que l'élection aurait lieu très prochainement.

L'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Lavergne, suivra. C'est au tour du centre gauche à fournir un successeur à M Lavergne.

### TARIF DOUANIER

Le rapport général sur les tarifs douaniers est enfin terminé, il sera distribué jeudi. On pense que la discussion générale pourra commencer samedi ou lundi.

### LE « PAYS » ET « L'ORDRE »

Dans le *Pays* M. de Cassagnac relève très vivement un article de l'*Ordre* dans lequel il est question de personnalités sans autorité.

Le *Pays* reproche à l'*Ordre* d'avoir coûté 13,000 fr. au parti bonapartiste et de n'être composé que de banquistes et de nullités.

Paris, 20 janvier.

Le projet Ferry sur l'obligation de l'instruction comporte trois sanctions : 1° citation devant la Commission scolaire avec réprimande; 2° citation avec affichage du nom des parents négligents devant la porte de la mairie; citation devant le juge-de-paix qui prononcera des peines de simple police avec circonstances atténuantes quand il sera possible.

Contrairement au projet Paul Bert, le projet Ferry est complété par des dispositions portant des secours de vêtements, nourritures et fournitures scolaires quand les familles seront nécessiteuses.

Le projet Ferry sur la gratuité porte que les 4 centimes additionnels que sous la législation actuelle ces communes peuvent s'imposer deviendront obligatoires, s'il est nécessaire un cinquième centime additionnel sera pris sur les revenus communaux.

L'Etat continuera comme précédemment sa part de subvention. Les deux projets seraient applicables au 1er janvier 1881. Le projet Paul Bert coûterait 140 millions à l'Etat. Les projets Ferry coûterait 113 millions. M. Ferry prépare aussi un projet sur la laïcité, mais il pense devoir procéder gratuitement.

# NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décret convoquant les électeurs des cantons de Chateaurenard (Bouches-du-Rhône et de Nesles (Somme), à l'effet d'élire des conseillers généraux.

Décret convoquant les électeurs des cantons de Masseube (Gers), Saint-Just-en-Chevalet (Loire), de Tourcoing (Nord) et de Chatel (Vosges), à l'effet de nommer des conseillers d'arrondissement.

Décret nommant des conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Décret nommant des receveurs particuliers.

Décret portant nominations dans l'administration centrale de la guerre.

Arrêté nommant des médecins et des chirurgiens aux hôpitaux Tenon et de Lourcine et à l'Hospice de la vieillesse.

Décisions autorisant la création de bureaux télégraphiques et d'établissements de poste et de facteur-boîtier municipal dans les communes de Lezoux et Vertaizon (Puy-de-Dôme), de Romillé (Ile-et-Vilaine), et de la Bastide-l'Evêque (Aveyron).

—

Comme on le sait déjà, ce projet a surtout pour but de réduire le personnel actuel de la magistrature assise par la suppression d'un certain nombre de siéges dans les cours et tribunaux et la diminution du nombre des chambres dans les cours.

Dans six cours, celles de Lyon, Bordeaux, Aix, Toulouse, Douai et Rouen, le nombre des cours est abaissé de quatre à trois.

—

Dans toutes les autres cours, le nombre des chambres est abaissé à deux. Ces cours sont les suivantes: Agen, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bourges, Caen, Chambery, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers et Rennes.

—

En ce qui concerne les tribunaux il y a des suppressions et des réductions.

On supprime tous les tribunaux jugeant moins de cent affaires par an. Ces tribunaux sont au nombre de 36. Dans tous les tribunaux qui jugent contradictoirement moins de 400 affaires civiles par an ou moins de 1200 affaires correctionnelles et commerciales, il n'y aura désormais qu'une seule chambre.

Pour tous les autres tribunaux, le nombre des chambres sera déterminé par un règlement d'administration publique.

—

Enfin une disposition transitoire achève de caractériser ce projet. Cette disposition est ainsi conçue :

« Il sera procédé, dans le délai de six mois, à la reconstitution générale des cours et tribunaux. Les réductions nécessitées par l'application de la présente loi porteront sur l'ensemble du personnel indistinctement. Les magistrats qui n'auraient pas été compris dans la nouvelle organisation conserveront leur traitement jusqu'à ce qu'ils aient été replacés ou mis à la retraite. »

—

Le *Rappel* annonce que la proposition d'amnistie de M. Louis Blanc avait réuni hier soir plus de quarante signatures.

—

M. Albert Grévy gouverneur général de l'Algérie, a rendu visite hier à tous les ministres.

M. Malézieux, président de la commission du tarif des douanes avait demandé à entendre aujourd'hui M A. Grévy. Le gouverneur de l'Algérie a fait savoir à la commission qu'il ne pourrait assister à la séance que demain jeudi.

—

Le *Mot d'Ordre* annonce que M. Alphonse Humbert et son gérant, M. Albert Grandin, se constituent aujourd'hui prisonniers à Ste.-Pélagie, le premier pour 6 mois, et le second pour un mois.

—

On lit dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg* du 17 janvier :

« L'*Invalide russe* a donné un démenti aux fausses assertions des journaux allemands, au sujet de la prétendue concentration des troupes russes en Pologne.

» Nous croyons que les Allemands pouvaient le savoir sans ce démenti, par l'attitude pacifique qu'avait gardée la Russie depuis le traité de Berlin. Nous voudrions bien savoir quel motif peut invoquer l'Allemagne pour jeter la discorde entre les deux Empires, et agiter continuellement l'opinion publique de l'Europe par de fausses nouvelles ? On ne doit pas oublier, en Allemagne, qu'au congrès de Berlin, la Russie a fait toutes les concessions possibles, même celles qui étaient contraires à sa politique traditionnelle en Orient.»

—

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante :

Un perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norwége, en affectant peut-être celles de la France, entre les 23 et 25.

Elle sera précédée et accompagnée de pluies et de forts vents ou bourrasques du sud inclinant au nord-ouest.

—

**Petite Bourse du 19 janvier 1880**

5 0/0, 116,65 — Turc, 10,45 42 1/2, 47 1/2. — Chem. Ott. 39,25,39. — Banque Ott. 537, 50. — Egypte 291,87. — Hongrois, 84 5/8 9/16. — Perou, 20 9/16 3/4.

Très-ferme :

# Dépêches Télégraphiques

### France

Versailles, 20 janvier soir.

Les obsèques de M. Jules Favre auront lieu le jeudi 22 janvier, à une heure. La cérémonie religieuse sera célébrée par un pasteur protestant.

### Emeute à Rio-Janeiro

Londres, 20 janvier.

Des avis de Rio-Janeiro, en date du 3 janvier, annoncent qu'une émeute a éclaté le 1er janvier, à la suite de discours violents et d'articles de journaux conseillant la résistance au nouvel impôt de 20 reis sur les voyageurs de tramway. La foule a détruit les wagons et les rails des tramways, elle a attaqué les conducteurs, elle a lancé des pierres et tiré des coups de revolver sur les troupes. Les militaires ont fini par charger les émeutiers et les disperser. Il y a eu 3 tués et 30 blessés, y compris les soldats et les agents de police.

Le 2 janvier, une tentative d'émeute s'est produite : la foule a essayé d'incendier les portes des magasins renfermant les fusils. Les meneurs ont été arrêtés.

Lu gouvernement répondant à une députation des principaux adversaires de la taxe, a refusé d'en suspendre la perception.

La ville est tranquille maintenant. Les tramways ont repris leur service.

### Angleterre

Londres, 21 janvier.

Le *Standard* apprend que le gouvernement égyptien ne se montre pas disposé à vendre ou à affermer les chemins de fer de l'Etat.

Le président du conseil est favorable au projet ; les autres ministres y sont, au contraire, énergiquement opposés.

Une dépêche de Vienne reçue par le *Standard* confirme la défaite des Russes à Ischikishlar.

### Etats-Unis d'Amérique

Augusta, 20 janvier.
(Etat du Maine)

Les fusionnistes ne paraissent pas disposés à accepter la décision du tribunal suprême.

Hier après avoir essayé de pénétrer dans la Chambre des représentants où ils n'ont pas été admis, ils se sont réunis, en plein air, dans le jardin qui entoure le Palais. Le meeting a été ajourné et aura lieu aujourd'hui ; une salle a été louée en ville pour servir de quartier-général exécutif à la législature fusionniste.

Les membres de ce parti prétendent que le Congrès fédéral reconnaîtra la validité de leur organisation; ils déclarent en outre posséder des ressources indépendantes du Trésor qui leur permettront de payer les dépenses de l'Etat, y compris les appointements des fonctionnaires publics pendant tout l'hiver.

### Russie

Saint-Pétersbourg, 20 janvier.

L'*Invalide russe*, revenant sur la déclaration du commandant en chef du cinquième corps d'armée prussien, qui qualifie de pure invention la nouvelle d'une prétendue insulte et de menaces faites à des officiers prussiens, dit qu'il est en mesure d'ajouter que cette nouvelle répandue par des journaux allemands, a provoqué l'indignation des officiers prussiens. Un officier supérieur du 5e corps d'armée s'est rendu à Kalisch, et a fait part au 5e régiment de hussards russe, qui y tient garnison, des sentiments de déplaisir que la nouvelle publiée par les journaux allemands a causés aux officiers prussiens.

Cette communication a été accueillie par les officiers russes avec les sentiments d'amitié et d'estime qui existent depuis si longtemps entre les deux puissances voisines et amies, ainsi qu'entre leurs armées respectives.

### Espagne

Madrid, 20 janvier.

La Chambre des députés a voté les articles du projet de loi sur l'abolition de l'esclavage. La loi sera votée définitivement demain.

### Italie

Rome, 20 janvier.

*Sénat* : — Le ministre Magliani annonce le remaniement de plusieurs impôts.

M. Saracco, rapporteur, conteste l'existence d'excédants au budget de 1879. Il soutient la proposition d'ajournement de la loi sur l'abolition du droit de mouture.

### Angleterre

Londres, 20 janvier.

La *Pall Mall Gazette* publie la dépêche suivante de Rome, 20 janvier :

Le Pape indisposé ne quitte pas le lit; il souffre d'un gros rhume et d'une irritation nerveuse.

Sa Sainteté a été surprise et indignée de la réception qui a été faite à M. Parnell, à New-York, par le cardinal Mac-Closkey. Elle a aussitôt ordonnée au cardinal Nina de demander des explications à Mgr Mac-Closkey.

### Portugal

Lisbonne, 20 janvier.

Le Gouvernement portugais a signé avec la Compagnie Royale des chemins de fer portugais un contrat pour la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer de 200 kilomètres allant de Lisbonne à Pombal par Torres Vedras et Caldas du Rainha.

Le Gouvernement garantit à la Compagnie Royale un revenu net de 6 0/0 sur le coût de la ligne.

### Hollande

La Haye, 20 janvier.

A la Chambre des représentants, le budget des affaires étrangères a été adopté.

Le ministre van Lynden a déclaré qu'une convention conclue, le 7 janvier, avec le Luxembourg avait réglé la situation financière entre les deux pays. A la suite de cette convention, le droit de protection diplomatique et consulaire à l'étranger a été rendu aux Luxembourgeois par le gouvernement hollandais.

Le ministre a ajouté que c'est à la fois comme roi de Hollande et spécialement aussi comme grand-duc de Luxembourg que Sa Majesté a près d'elle, à La Haye, un représentant accrédité de l'Angleterre. Le ministère ne voit point d'inconvénient à ce que les envoyés néerlandais représentant aussi le Luxembourg à Berlin, à Paris, et à Bruxelles, pourvu que cela ne soit pas nuisible aux intérêts du pays.

Le ministère, relativement à la neutralité de l'Escaut, a déclaré encore qu'il ferait tout son possible pour maintenir l'indépendance du pays.

# DERNIERE HEURE

### LA COMMISSION DES DOUANES

Paris, 21 janvier.

La Commission des Douanes a examiné aujourd'hui diverses questions relatives à la discussion des tarifs devant les Chambres.

M. Méline a été désigné pour répondre aux déclarations du ministre.

La Commission a examiné les amendements déposés sur lesquels elle a déclaré qu'elle statuerait ultérieurement.

La Commission s'est occupée ensuite du régime douanier des Colonies et de l'Algérie, mais elle a réservé la question jusqu'à son entrevue avec M. Albert Grévy, gouverneur.

M. Malézieux a annoncé que le rapport général serait distribué demain à la Chambre.

# COMMERCE

**Marché de Courtrai du 19 janvier.**

Prix par hectolitre : Froment blanc, 25 »» 26 »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 17 »» 18 »»; Avoine, 10 »» 11 »». Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 12 »» 14 »» Pommes de terre rouges 13 »» 14 »»; Beurre par 1/2 kil. 1 68 1 90; Œufs, par 25, 2 25 3 25.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 72 »» »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 61 »» »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 34 »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 36 »» »» »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 50 »» »»; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 25 »» 32 »»; Tourteaux de chanvre, »» »» »» »».

Observations: Huile de colza: Demandée. Sur les quatre premiers mois 75 fr.—Huile de lin : Demandée.—Graine de colza: 34 fr. — Graine de lin : 36 fr. —Tourteaux : Demandés.

### BULLETIN FINANCIER

DE LA BANQUE NATIONALE, CAPITAL 30,000,000
11, RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, 20 janvier.

Les premiers cours ont été de beaucoup les plus bas de la journée; en clôture on est revenu au-dessous des derniers prix de la veille; on a fini a 116.62 1/2 sur le 5 0/0, à 81.57 1/2 sur le 3 0/0, à 83.05 sur l'*Amortissable*.

Les bas cours côtés au début sur les institutions de Crédit ont provoqué des rachats et des achats et il s'est pruduit une vive reprise; sur quelques valeurs les derniers cours dépassent les premiers d'une vingtaine de francs. Le *Crédit Foncier* finit à fr. 1.133.75 après 1.120 fr. au comptant il a débuté à 1.110 et fermé à 1.120; il y a hausse de fr. 5 à 7.50 sur la *Banque d'Escompte* à 765, sur la *Banque Hypothécaire* à 640; sur la *Banque de Paris* à 865 fr., le *Crédit Lyonnais* à fr. 876.25 a gagné 1.25 seulement.

La souscription à la Rente 4 0/0 Belge à fr. 105.75, ouverte à dix heures, a été close à 3 heures, le Gouvernement demandait 68 millions de francs; on lui on a offert 280, c'est-à-dire une somme plus de quatre fois supérieure.

Les souscripteurs aux obligations à lots de la Ville de Lyon recevront des titres provisoires au porteur pour le nombre d'obligations souscrites à partir du 29 courant, moyennant versement de 25 fr. par obligation.


Entreprise de Peinture, Décors et Vitrerie

**LÉON BONNAVE-CLIQUET**

RUE DU PAYS, ROUBAIX

**Système perfectionné pour verandahs et lanterneaux**


### BOURSE DE LILLE

| Valeurs | Cours préc. | Cours du 21 janvier |
|---|---|---|
| Crespin-l. Anzin | 45 | ... ... |
| Marly. . . . | 125 .. | ... ... |
| Annœullin . . | 15 .. | ... ... |
| Ch. Com. Calais. | 990 .. | .... |

COURS de SUCRES et du 3/6 du 21 Janvier

| SUCRES | Cours officiels | Cours comm. | Offert. | Demandé |
|---|---|---|---|---|
| Sucre indigène 88 degré | .64 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » » 7 à 9 | .68 25 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » en pain, 6 k. n° 1 | 1?8 | .. .. | .. .. | .. .. |
| Sucre n° 3 | .72 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » indigène n° 3 | .. | .. .. | .. .. | .. .. |
| 3/6 betterave, disponib. | .71 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » » courant. | 55 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » fin 1re qualité dispon. | .69 50 | .. .. | .. .. | .. .. |
| courant. | .69 50 | .. .. | .. .. | .. .. |
| Mélasse disponible. | .65 | .. .. | .. .. | .. .. |
| A livrer 4 premiers. | .69 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » 4 janvier. | .. | .. .. | .. .. | .. .. |
| » 4 d'été | 70 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » 3 derniers. | .62 | .. .. | .. .. | .. .. |
| » 1 prochain. | .62 | .. .. | .. .. | .. .. |

**THEATRE DE ROUBAIX**, rue du Fontenoy. Direction : G. Deschamps.

Jeudi 22 janvier 1880, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas; deux Dames ne paieront qu'une place.

Représentation extraordinaire, au bénéfice de M. Germain, avec le concours des anciens amateurs.

**Mlle De la Faille ou Siége de la Rochelle**, drame en 5 actes et 7 tableaux, par MM. Amicet Bourgeois et G. Lemoine.

**Ne la tue pas !!!** conférence sur l'*Homme-Femme*, par M. Alexandre Dumas, interprêtée par M. Max.

**La Corde sensible**, vaudeville en un acte par M. Lambert Thiboust.

Ordre du spectacle : 1° Mlle De la Faille; 2° La Conférence ; 3° La corde.

Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h.

Prix des places : Fauteuils de première galerie, 3 fr.; Fauteuils d'orchestre et première galerie, 2 fr.; Parquet et Parterre, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 75 cent.


**Obligations 6 0/0**

DU

**CHEMIN DE FER BRÉSILIEN**

**Impérial Central Bahia**

GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT BRÉSILIEN

(Décret du 31 Juillet 1877).

LA SOCIÉTÉ FINANCIERE DE PARIS

*Rue Louis-le-Grand, 19*

**met à la disposition du public**

**10,810 OBLIGATIONS**

de 500 francs ou 20 livres sterling

AU PRIX DE 465 FRANCS

COUPON DE FÉVRIER 1880 DÉTACHÉ

Ces Obligations rapportent un intérêt annuel de 6 %, payable 1er Février et le 1er août de chaque année :

A PARIS : A la Société de Dépôts de Comptes courants, 2, place de l'Opéra, par Fr. 30

A LONDRES : Chez MM. Morton, Rose et Ce, » 11. 4s.

ET SONT REMBOURSABLES AU PAIR EN 30 ANNÉES PAR TIRAGES AU SORT ANNUELS.

LE PROCHAIN TIRAGE A LIEU LE 1er JUILLET 1880

Les demandes seront reçues jusqu'à fin janvier 1880. 20610—2481

**VILLE DE LYON**

SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS 3 0/0 A LOTS

MM. les souscripteurs sont informés qu'à partir du **Jeudi 29 janvier** courant, il leur sera remis, pour le nombre d'Obligations par eux souscrites, des titres provisoires au porteur, moyennant un versement de **25 fr.** par titre.

Ce versement devra être effectué, du **29 janvier au 9 février** inclusivement, à la caisse qui a reçu la souscription.

Les porteurs pourront en même temps libérer entièrement leurs titres à 98 fr. 25.

Les titres provisoires, libérés de 35 francs ou entièrement libérés concourront seuls au tirage de lots du 29 février prochain.

20632